

NAF & Gestion des écosystèmes

Note rédigée par l'Union professionnelle du génie écologique pour demander la création d'une sous-classe « gestion des écosystèmes ».

Sommaire

Génie écologique	1
Filière du génie écologique	2
L'Union professionnelle du génie écologique	2
Demande de l'UPGE : création d'une catégorie « Gestion des écosystèmes »	2

Génie écologique

« Conduite de projet qui vise à favoriser la résilience des écosystèmes en appliquant les principes de l'ingénierie écologique (JORF du 18/08/2015). »

Le projet de génie écologique a donc pour objet la préservation et la valorisation de la biodiversité par des actions adaptées (études, travaux, gestion), dans la durée, sur des écosystèmes ciblés en prenant en compte leurs fonctionnalités, la diversité des habitats naturels et l'ensemble des interactions.

Il vise l'entretien et la restauration de milieux, l'optimisation de la gestion des ressources naturelles, et la réhabilitation de fonctions et services assurés par les écosystèmes.

Au-delà des interventions techniques, l'objet du génie écologique est la préservation du bien commun qu'est l'écosystème dans lequel nous vivons et de la biodiversité qui le constitue, ce qui donne à un projet de génie écologique une dimension sociale forte.

Le génie écologique comprend les activités suivantes :

- **Restauration de milieux naturels** : génie végétal, étrépage, transfert de sols, renaturation d'écosystèmes, protection contre l'érosion en milieu de montagne, frayères, aménagements sous berges...
- **Création et déplacement d'habitats d'espèces** : nichoirs, gîtes, hibernaculum...
- **Gestion des espèces exotiques envahissantes** : gestion des invasives terrestres et aquatiques, maîtrise du risque de dissémination, arrachage, éradication...
- **Gestion des milieux** : mise en défens de zones sensibles, protection des milieux (dunes, landes, zones humides...), gestion de ripisylve, écopaturage, débroussaillage, fauche et exportation, abattages en douceur (faune sensible)...
- **Réhabilitation de fonctions écologiques** : continuités écologiques terrestres et aquatiques, restauration hydromorphologique des cours d'eau, trame verte et bleue, passages à faune...
- **Terrassements écologiques & génie civil écologique** : reméandrage, restaura
- **Interventions en milieu naturel sensible** : tourbières, zones de captage, sols forestiers fragiles, débardage, évacuation des produits d'arrachage par énergie animale...

Filière du génie écologique

Le génie écologique est une activité économique apparue dans les années 80. Elle prend son essor dans les années 90 puis se développe fortement depuis le milieu des années 2000 grâce aux leviers réglementaires et aux apports de la recherche conjugués aux retours d'expériences. Aujourd'hui en pleine structuration, elle a été reconnue en 2012 comme filière industrielle stratégique de l'économie verte par le ministère en charge de l'Écologie.

La filière du génie et de l'ingénierie écologiques repose en particulier sur des métiers de conception (ingénieur écologue), de coordination et de pilotage (technicien de génie écologique) et de réalisation de travaux (ouvrier de génie écologique). Les activités de travaux et d'études sont le plus souvent portées par des entreprises distinctes.

Quelques chiffres

- Estimation du chiffre d'affaires 2019 de la filière du génie écologique : **540M€** (source : UPGE)
- Ouvriers spécialisés en génie écologique : **8 000** (source : ministère du Travail)

L'Union professionnelle du génie écologique

L'Union professionnelle du génie écologique ([UPGE](#)) est la fédération des entreprises du génie écologique. Fondée en 2008, l'UPGE rassemble les entreprises de travaux de génie écologique et les bureaux d'études écologue pour structurer la filière du génie écologique en France.

Demande de l'UPGE : création d'une catégorie « Gestion des écosystèmes »

Nous demandons la création d'une sous-classe **Gestion des écosystèmes** dans la NAF au sein de la division 91. Cette catégorie comprendrait les activités de travaux au cœur du génie écologique, consistant en des interventions directes sur les écosystèmes (milieux naturels et semi-naturels) menés par des entreprises de génie écologique pour les activités suivantes :

- **Restauration de milieux naturels** : génie végétal, étrépage, transfert de sols, renaturation d'écosystèmes, protection contre l'érosion en milieu de montagne, frayères, aménagements sous berges...
- **Création et déplacement d'habitats d'espèces** : nichoirs, gîtes, hibernaculum...
- **Gestion des espèces exotiques envahissantes** : gestion des invasives terrestres et aquatiques, maîtrise du risque de dissémination, arrachage, éradication.
- **Gestion des milieux** (*une partie seulement des activités, celles visant directement la biodiversité*) : mise en défens de zones sensibles, protection des milieux (dunes, landes, zones humides...), gestion de ripisylve, écopâturage.